

SECTION 3 - STAND

Quatre options de participation disponibles :

3.1 OPTION 1

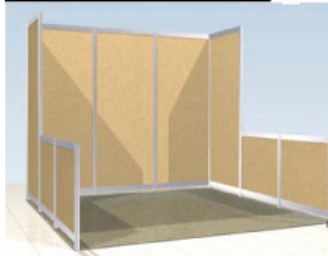
Inclus : Surface 10' X 10' sans aucun aménagement ou mur de divisionnement.

3.3 OPTION 2-A

Inclus : Stand Maxim fait de panneau de fibrex érable sur une structure d'aluminium haut-de-gamme composé d'un mur arrière de 8' de haut et de murs latéraux avec une section de 8' de haut sur 3' de long et d'une section de 3' de haut sur 7' de long vers l'avant du stand.

*Note : Enseigne d'identification et recouvrement de plancher non-inclus

MAXIM: Mur seulement



3.4 OPTION 2-B

Inclus : Stand Maxim fait de panneau de fibrex érable sur une structure d'aluminium haut-de-gamme composé d'un mur arrière de 8' de haut et de murs latéraux avec une section de 8' de haut sur 3' de long et d'une section de 3' de haut sur 7' de long vers l'avant du stand. Inclus également : tapis gris perle 10' X 10' ou plancher de linoléum 10' X 10', enseigne d'identification de styrène blanc, lettrée de vinyle noir, une barre de trois projecteurs de 50 watts et une corbeille à papier.

MAXIM TOUT INCLUS MURS ÉRABLE



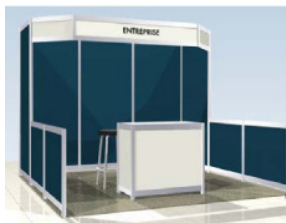
3.5 OPTION 3

Inclus : Il est possible de changer les panneaux de fibrex érable composant votre stand clé-en-main (option 2) par des panneaux de velcro de couleur.

Choix de couleur :
Velcro bleu marine
Velcro noir
Velcro vert forêt
Velcro bourgogne
Velcro bleu royal

*Selon quantité disponible en inventaire

MAXIM TOUT INCLUS MURS VELCRO



3.6 STAND FOURNI PAR L'EXPOSANT (STAND PRÉFABRIQUÉ)

L'exposant qui désire utiliser un stand préfabriqué doit en aviser l'organisation du Salon Rest-Hôte. Les murs de cloisonnement devront respecter les dimensions mentionnées plus bas (dimensions d'un stand régulier). Les stands aux dimensions non conformes seront refusés.

Les dimensions d'un stand préfabriqué ne doivent pas dépasser les dimensions de l'espace loué. Pour un espace de 10' X 10', les dimensions du stand ne doivent pas dépasser 9'10''.

3.7 DIMENSIONS D'UN STAND RÉGULIER

Mur arrière :

Le mur arrière de tout stand ne doit pas excéder 8' de hauteur.

Partitions latérales :

Les 3 premiers pieds de l'arrière de doivent pas excéder 8' de hauteur et le reste de la profondeur ne doit pas excéder 3' de hauteur. Aucun matériau (verre, plexiglass, etc.) ne pourra être utilisé pour séparer des espaces à une hauteur supérieure à 3'.

Surface de plancher :

La surface louée doit obligatoirement être recouverte d'un tapis ou d'un revêtement d'égale dimension.

Seul le ruban adhésif Tuck Tape 85 ou Tuck Tape 99 ou Double Face Echo Tape DC-W0002A doit être utilisé pour retenir le revêtement au sol. L'exposant doit retirer toute trace de ruban adhésif sur la surface de plancher utilisée sinon il s'engage à défrayer les coûts engendrés pour le nettoyage de la surface occupée (Coûts fixés par le Centre des congrès de Québec).

ATTENTION : L'utilisation de tapis est interdite aux exposants offrant :

- Des démonstrations culinaires;
- De la vente de nourriture préparée;
- Des dégustations de nourriture et de boissons;
- Tout déballage de nourriture quelconque.

SERONT CONFORMES :

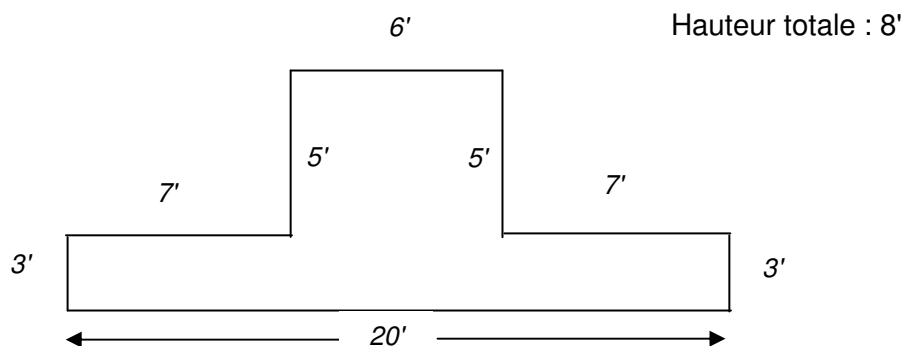
- Plancher (imitation de bois);
- Tuile;
- Linoléum.

L'organisation du Salon Rest-Hôte se réserve le droit de ne pas accepter ou de faire enlever, et ce, aux frais de l'exposant, tout matériel ou stand non conforme aux règlements. Aucun remboursement ne sera effectué dans cette éventualité.

3.8 AMÉNAGEMENT D'UN STAND DOUBLE EN BOUT D'ALLÉE

Vous avez loué côte à côte deux ou quatre stands situés en bout d'allée, vous devez respecter l'uniformité du salon (style commercial)

Vous comprendrez donc qu'en choisissant deux ou quatre stands en bout d'allée, le mur de fond de votre stand devra être comme suit;



3.9 HAUTEUR MAXIMALE PERMISE POUR LES ÉQUIPEMENTS ET ENSEIGNES

Stand simple :	8'
Stand multiple :	10'
Stand en bloc:	12'

Les équipements en hauteur devront être en porte-à-faux et se soutenir seuls.

3.10 STAND IRRÉGULIER

Les demandes spéciales devront être adressées, par écrit, à l'organisation du Salon Rest-Hôte et ce, deux mois avant l'exposition.

3.11 ENSEIGNES ET ÉTALAGES

Les exposants s'engagent à présenter des stands, des enseignes et des étalages propres et décorés avec goût.

3.12 PRÉSENCE AU STAND

Les exposants s'engagent à assurer une présence continue de leur personnel à leur(s) stand(s) durant les heures de visite et les heures de démontage des stands.